



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 29 février 2024

Mise en place en Isère d'une permanence multi-administrations pour apporter une réponse individualisée aux agriculteurs

Dans le prolongement des annonces du Président de la République, afin d'apporter aux agriculteurs une réponse rapide et de proximité à leurs difficultés, les services de l'Etat en Isère mettent en œuvre une permanence multi-administrations.

La première de ces permanences se tiendra le 1er mars, de 9h à 12h et de 13h à 16h à la Préfecture de l'Isère, 12 place de Verdun à Grenoble.

Les services ou organismes présents vendredi en préfecture seront la Direction départementale des Territoires (DDT), la Direction départementale des finances publiques (DDFIP), la Direction départementale de la protection des populations (DDPP), la Chambre d'agriculture et la Mutualité sociale agricole (MSA).

Des permanences au sein des sous-préfectures seront organisées sur les mêmes horaires dès la semaine prochaine, le mardi 5 mars à La Tour-du-Pin et le jeudi 7 mars à Vienne.

Ces permanences, au plus près du terrain, viseront à permettre d'écouter, dialoguer et prendre en charge de manière personnalisée les agriculteurs qui se présenteront.

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  @prefet38  Prefet38  Préfecture de l'Isère

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr